

Elles sont à mettre en place dès le premier cas qu'il y ait ou non une investigation.

Mesure de contrôle standard

1) Concernant le malade

Dès le début des symptômes et jusqu'à 7 jours après le début des signes cliniques, il est recommandé que le malade :

- soit maintenu en chambre en limitant les contacts avec les personnes à risques, avec une aération régulière de la pièce ;
- se couvre la bouche et le nez avec un mouchoir à chaque fois qu'il tousse, qu'il éternue, se mouche avec des mouchoirs en papier à usage unique jetés dans une poubelle recouverte d'un couvercle, puis utilise un produit hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains ;
- ne crache que dans un mouchoir en papier ou un crachoir à usage unique jeté dans une poubelle recouverte d'un couvercle, puis se désinfecte les mains ;
- limite les déplacements et porte un masque chirurgical lorsqu'il quitte la chambre.

2) Concernant l'entourage

- **Limitier les visites**, les regroupements dans des lieux communs au sein de la collectivité pendant la durée de l'épidémie,
- Des mesures d'hygiène sont préconisées :
 - Éviter toutes les visites non indispensables dans la chambre du malade,
 - **Hygiène rigoureuse** des mains après chaque contact avec le malade : le lavage des mains au savon ou l'utilisation de produit hydro-alcoolique est essentiel, doit se faire soigneusement et doit être répété très souvent dans la journée, plus particulièrement après chaque contact avec le malade ou avec le matériel utilisé par lui ou avec ses effets,
 - Nettoyage habituel des objets courants du sujet (serviettes, couverts, linge etc...). Les déchets ménagers tels que les mouchoirs en papier et les masques chirurgicaux sont jetés dans un sac en plastique qui sera hermétiquement fermé.

3) Concernant plus particulièrement le personnel de soins en contact avec les personnes à risque

- Application rigoureuse des mesures d'hygiène (notamment hygiène des mains),
- Port de masque lors des contacts étroits avec le malade
- Limitation des mouvements du personnel au sein de l'institution et/ou des services ; **privilégier si possible des équipes dédiées**,
- **Ecartier des soins le personnel symptomatique** : le personnel, au contact avec des personnes à risques, qui présente un syndrome grippal doit être mis en **arrêt de travail** ; à défaut le port d'un masque chirurgical doit lui être proposé.

Mesure spécifiques

- La vaccination contre la grippe aux personnels et résidents non vaccinés
- La vaccination contre le pneumocoque aux résidents à risque, non vaccinés
- Discuter l'intérêt du traitement curatif avec des antiviraux (oseltamivir/Tamiflu®) pour résidents et personnel dans les 48 heures après le début des signes
- Si cas groupés de grippe, discuter l'intérêt du traitement préventif avec des antiviraux (oseltamivir/Tamiflu®)

**Les mesures de contrôle doivent être appliquées jusqu'à 7 jours
après le début des signes du dernier cas**